



---

## Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 25 juin 2021 à 17 h

---

Le 25 juin 2021, à 17 heures, les membres du Conseil municipal de Val-Cenis, convoqués le 21 juin 2021, se sont réunis à l'espace Val-Cenis Vanoise à Lanslebourg Mont-Cenis, sous la présidence de Monsieur Jacques ARNOUX, Maire de Val-Cenis.

**Présents : 18** : ARMAND Caroline – ARNOUX Jacques – BERNARD Robert – BOIS Patrick – BOUGON Jean-Louis – BOURDON Gérald – DE SIMONE Olivier (arrivé à 17h15) – FELISIAK Eric – FINAS Christian – FURBEYRE Nathalie – GAGNIERE Sophie – GRAND Nadine – LEPIGRE Philippe – MENARD Jacqueline – POUPARD Sophie – ROUARD Magali – TRACOL Alice – UZEL Blandine

**Absents excusés ayant donné procuration : 3** : CAMBERLIN François à BERNARD Robert – FAVRE Désiré à BOIS Patrick – GRAVIER Fabien à FELISIAK Eric

**Absents excusés : 2** : DINEZ Bernard – SABATIER Corinne

**Le Maire ouvre la séance à 17 H.**

### **2 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **2.1. Validation du projet « Relance pour un tourisme durable du massif d'Ambin au Mont-Cenis » - Dossier ALCOTRA**

Monsieur le Maire remercie les conseillers de leur présence à cette réunion décidée en dernière minute afin de délibérer sur le projet « AMBENIS – Relance pour un tourisme durable du massif d'Ambin au Mont-Cenis », la date limite de dépôt des appels à projets ALCOTRA étant fixée au 30 juin 2021.

En effet, la Région AURA a récemment relancé un appel à projets avec un calendrier très serré et deux impératifs : le projet doit être prêt et l'ensemble des actions pouvoir être réalisées avant le 31 mars 2023.

Il a donc été décidé de présenter un projet transfrontalier avec la Commune italienne de Giaglione et l'Unione Montana Alta Valle Susa, la commune de Val-Cenis étant chef de file. Les collectivités des 2 côtés du col du Mont-Cenis ont déjà une expérience consolidée dans la coopération et la mise en œuvre de projets communs résultant de liens historiques et culturels. Les communes de Giaglione et Bramans ont déjà réalisé un programme ALCOTRA il y a quelques années (Espace Hannibal).

Ce projet découle de la volonté des partenaires de relancer leur économie après la période de pandémie de COVID-19, en se concentrant sur la valorisation durable du patrimoine naturel et culturel transfrontalier du col du Mont-Cenis et du Massif d'Ambin.

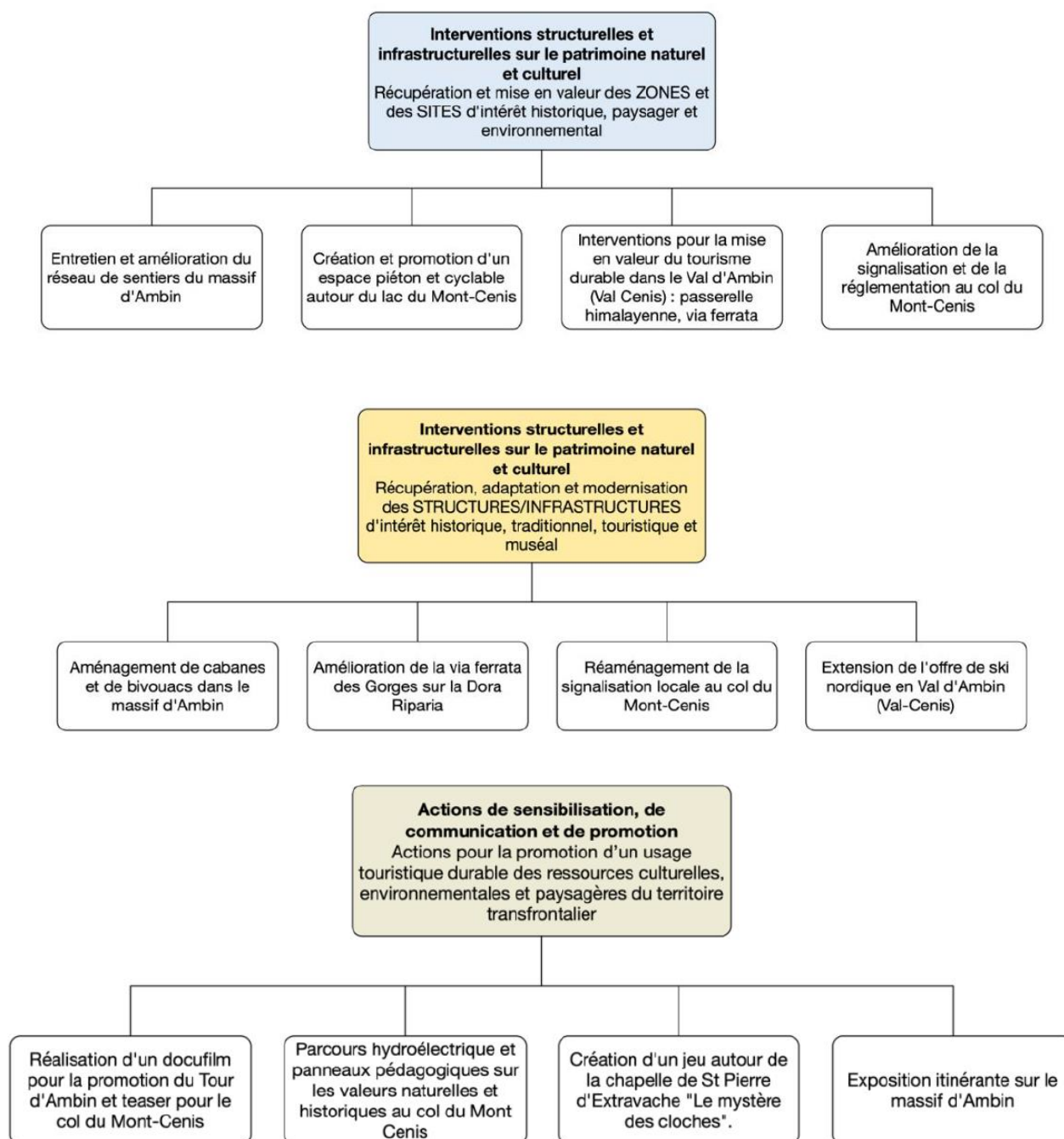
Ces territoires, au potentiel touristique important, s'étendent entre les cols du Montgenèvre et du Mont-Cenis, entre la haute vallée de Suse et la Maurienne. Ils présentent des problèmes différents, mais ils nécessitent une approche transfrontalière et un soutien public pour être traités.

D'une part, le col du Mont-Cenis est une destination connue et très populaire, où les flux touristiques, concentrés sur une courte période de l'année et dans quelques endroits connus de la zone, provoquent des effets négatifs sur le contexte naturel et paysager et n'exploitent pas de manière optimale tout le potentiel du lieu.

D'autre part, le massif d'Ambin est une zone de haute montagne aux conditions sauvages exceptionnelles, une zone où l'alpinisme a fait ses premiers pas, qui aujourd'hui n'est pas suffisamment connue et valorisée pour la randonnée et le ski-alpinisme.

Le projet aborde ces problèmes avec une stratégie de diversification de l'offre touristique, en se concentrant sur l'ajustement saisonnier et le renforcement de l'offre de sports et d'activités récréatives de plein air, suivant la demande du marché post-pandémique. De plus, face au changement climatique, il répond à l'évolution du marché touristique plus respectueux des aspects environnementaux et durables.

La vision et l'action transfrontalières sont essentielles dans une zone frontalière où les visiteurs circulent facilement entre les deux pays et où il est prévu de leur offrir un espace touristique unique, basé sur la durabilité, les sports de plein air et la découverte de la nature et du paysage alpin. Les différentes actions sont les suivantes :



Le projet « **AMBENIS – Relance pour un tourisme durable du massif d'Ambin au Mont-Cenis** », présenté par la Commune en tant que chef de file à l'occasion du 4<sup>ème</sup> appel à projets pour la présentation de projets simples du Programme de Coopération Transfrontalière «ALCOTRA» Italie-France 2014-2020, s'élève à un montant total estimé à 1 885 788 € dont 1 175 695 € pour la commune de Val-Cenis.

Si le projet est retenu, la subvention FEDER peut atteindre 85% du coût du projet selon le plan de financement ci-dessous.

Patrick BOIS précise que sur le Val d'Ambin le projet rencontre quelques réticences parmi la soixantaine de propriétaires concernés par des servitudes de passage. Une réunion publique sera organisée quand le projet aura été validé.

Robert BERNARD, au nom de sa liste, félicite le maire pour le travail réalisé qui va dans le sens de leur engagement de soutenir les projets sur Bramans. Il regrette toutefois qu'une activité nautique sur le lac ne soit pas prévue.

Le maire répond que le délai imparti de 6 semaines pour trouver un partenaire italien et monter le dossier imposait d'avoir un projet déjà prêt. Il remercie Bastien du travail accompli dans un temps limité pour mener à bien ce dossier. En ce qui concerne la base nautique des initiatives privées sont à l'étude pour l'été 2022.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

\* **APPROUVE** l'intérêt qu'a la commune de Val-Cenis à participer en qualité de **chef de file**, au projet « **AMBENIS – Relance pour un tourisme durable du massif d'Ambin au Mont-Cenis** », qui sera présenté par la commune de Val-Cenis en tant que chef de file à l'occasion du 4<sup>ème</sup> appel à projets pour la présentation de projets simples du Programme de Coopération Transfrontalière «ALCOTRA» Italie-France 2014-2020 ;

\* **APPROUVE** le rôle de chef de file de la Commune de Val-Cenis ;

\* **APPROUVE** le budget prévisionnel global de 1 885 788,00 € du projet susmentionné ;

\* **APPROUVE** l'engagement de la Commune de Val-Cenis à réaliser les activités indiquées et établies dans le formulaire de candidature du projet mentionné ci-dessus, correspondant à un budget prévisionnel de 1 175 695,00€ € ;

\* **SOLLICITE** pour la réalisation du projet mentionné ci-dessus, une subvention au titre du FEDER à hauteur de 85% soit 999 340,75 €;

\* **S'ENGAGE** aux respects des règles administratives et conformément aux réglementations nationales et communautaires et, dans le cas où le projet serait approuvé et financé, les 15% de la contribution hors FEDER, de 176 354,25, seront apportés par :

Par la Commune de Val-Cenis (autofinancement) pour une valeur de :	<b>€ 31 815,25</b>
Par la Région Auvergne Rhône-Alpes, pour une valeur de:	<b>€ 144 539,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>€ 176 354,25</b>

\* **S'ENGAGE** à garantir l'autofinancement nécessaire à la réalisation du projet dans le cas où les reliquats FEDER de fin de programme seraient indisponibles ;

\* **S'ENGAGE** à ce qu'aucune activité susmentionnée représente une duplication de travaux déjà effectués, et que ceux-ci n'ont pas été financés, ne sont pas financés et ne seront pas financés par d'autres financements publics (hors subvention régionale) ;

\* **AUTORISE** le traitement des données personnelles fournies dans le cadre du projet conformément aux règlements (EU) n°2016/679 et n° 2018/1725 ;

\* **AUTORISE** M. le Maire à déposer le dossier de candidature ALCOTRA et toutes les pièces nécessaires ;

\* **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces administratives liées au dossier ;

\* **CHARGE** Monsieur Le Maire et Monsieur le comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

**La séance est levée à 17h55.**

**La Secrétaire de séance,**  
Sophie GAGNIERE

**Le Maire,**  
Jacques ARNOUX